



CAP - CENTRE SOCIAL DE TONNAY-CHARENTE



PROJET SOCIAL

2019 - 2022

CAP-Centre social
20 avenue De Gaulle - 17430 Tonnay-Charente
05.46.88.74.12 - cap.cs@wanadoo.fr
www.captonnay.org

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Des valeurs de références qui perdurent.....	4
Introduction	5
1.- Evaluation et Diagnostic de territoire : Les éléments de base pour construire le projet social	7
1.1.- Un territoire à plusieurs niveaux.....	9
a) La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)	9
b) Le canton de Tonnay-Charente	10
c) La commune de Tonnay Charente	10
1.2.- Les objectifs évalués.....	11
2.- La méthodologie de la construction du projet social.....	13
2.1.- Un premier rendez-vous Conseil d'administration et salariés.....	13
2.2.- Un temps de rencontre Clubs (bénévoles du CAP), Associations adhérentes, Conseil d'administration	18
2.3.- Une soirée de synthèse générale CA, salariés, adhérents : La définition des objectifs prioritaires	20
3.- Les ressources internes du CAP :.....	21
3.1.- Le personnel du CAP-Centre Social (organigramme complet en annexe)	21
3.2.- Les locaux du CAP.....	22
3.3.- Les finances.....	22
3.4.- La vie associative.....	23
4.- Les actions principales du CAP qui perdurent	28
4.1.- Le secteur adulte (hors action collective famille)	28
4.2 Le secteur Enfance / Jeunesse	31
4.3 Une action transversale : L'accueil des personnes en situation de handicap	33
5.- Le projet 2019-2022	34
5.1- Développer une pratique « d'Aller vers » les habitants sur le territoire d'influence du CAP-Centre Social.....	34
5.2.- Formaliser et enrichir la vie associative et particulièrement la place des bénévoles.....	34
5.3.- Rechercher et favoriser la mixité sociale lors des différentes propositions du CAP	35
5.4.- Proposer des accompagnements pour les jeunes de 15 à 25 ans	35
5.5.- Penser une communication transversale	35
6.- L'évaluation du projet social.....	38
7.- Conclusion Projet Social	40
ANNEXES	42

Avant-propos

Ecrire un projet social, est un acte fondateur et déterminant dans la vie d'un centre social.

L'exercice qui se renouvelle pour 4 ans est à la fois motivant et source d'inquiétudes quant à sa réalisation, et cela passe par une nécessaire remise en question.

Ne s'appuyer idéalement que sur les valeurs exposées dans la charte des centres sociaux et celles proposées par la CNAF, sans prendre en compte les réalités budgétaires, les évolutions démographiques et sociales, n'aurait pas de sens et rendrait le projet inefficace.

C'est suite à une démarche plurielle et concertée que s'est construit ce nouveau projet social.

Le maillage essentiel établi entre les différents acteurs, professionnels, bénévoles, les habitants et les partenaires institutionnels, a permis de recenser les besoins, les attentes, et ces échanges constructifs avec de multiples propositions ont aidé à s'interroger sur la pertinence des objectifs à définir et à décliner les plans d'actions nécessaires à leurs réalisations.

Développer une pratique du « Aller vers » les habitants sur le territoire d'influence du CAP, formaliser et enrichir la vie associative, faire vivre la mixité sociale et accompagner les jeunes 15 - 25 ans sont les orientations prioritaires choisies pour ce nouveau projet.

Ces choix en adéquation avec les besoins exprimés lors de l'évaluation s'inscrivent dans les valeurs défendues par le centre social et dans les finalités inscrites dans la circulaire CNAF, favoriseront le développement des liens sociaux, encourageront les habitants à devenir « acteurs » participant ainsi au « Bien vivre ensemble ».

Le Projet Social 2019-2022 est finalisé, quelques ajustements s'avèreront peut-être nécessaires.

Reste à transformer les paroles en actes et le CAP s'y investira totalement.

Remarque :

Vous trouverez en page 41, la définition des différents sigles utilisés dans le présent document.

Des valeurs de références qui perdurent

Au-delà du préambule, cette première page de notre projet social 2019-2022 est similaire à celle du précédent projet. En effet, les valeurs qui sous-tendent la totalité de nos actions sont inchangées. Cette « répétition », qui selon le sujet peut être vécue comme une routine dérangeante, est ici rassurante, car ces valeurs fondent l'existence même de notre centre social. Les rappeler, c'est s'assurer du cadre dans lequel nos propos et nos propositions se situent, en cohérence avec les conditions d'un agrément futur.

Nous reprenons donc ici les écrits proposés dans le cadre de notre évaluation du projet social 2015-2018¹ et de notre évaluation 2018 :

Il suffit de rapprocher les valeurs exposées dans la chartre des centres sociaux et celles proposées par la CNAF² pour comprendre le lien indissociable existant entre les structures. Ces valeurs fondent les principes d'action et à leur suite les actions elles-mêmes.

Pour les centres sociaux elles s'expriment autour de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. Pour la CNAF, à l'identique lorsqu'il s'agit de dignité humaine et de solidarité, et en complément avec la laïcité, la neutralité, la mixité, la participation et le partenariat.

Ces valeurs profondément humanistes nous amènent logiquement à des finalités citées dans la circulaire 2012, considérées comme des finalités qui « transcendent l'ensemble des projets sociaux » *(circ. 2012. P. 8) qu'il est important de rappeler :

- *L'inclusion sociale et la socialisation des personnes*
- *Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire*
- *La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.*

Ces finalités sont fidèles aux valeurs humanistes dans le sens où elles se « réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain »³

Ce système de valeurs prend vie au travers d'actions, de propositions, d'accompagnements. Pourtant, au-delà des objectifs, ce sont essentiellement les manières de faire qui traduisent en réalité la concrétisation des valeurs prônées. Il nous faudra des indicateurs certes quantitatifs mais aussi qualitatifs pour ne pas rester dans l'incantatoire.

¹ Evaluation du projet social 2015-2018, CAP-Centre Social p.4

² Circulaire du 20/06/2012 n° 2012-013, chapitre 212, des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre, p.9

³ Circulaire n°2012-013, p.8

Introduction

Ce projet social s'élabore dans une ambiance favorable à la réflexion. En effet, aujourd'hui le CAP-Centre Social présente une certaine stabilité, autant du côté du personnel, de la fréquentation, que des finances. Pour autant cette stabilité interne est confrontée à un contexte externe qui lui n'inspire pas une confiance absolue en l'avenir. Tout d'abord la question des moyens est en permanence abordée sous l'angle de la restriction. Quelques soient nos interlocuteurs, le discours sur l'appauvrissement des moyens financiers publics est récurrent. La question de la mutualisation est son corollaire, mais sur la base d'une forme plutôt négative de compensation. Nous gérons la structure « d'une année sur l'autre » avec un taux d'incertitudes importantes quant au renouvellement possible d'actions engagées. Bref, sans créer une dynamique de plainte incessante et peu productive, nous avons à réfléchir notre projet social dans un contexte qu'il serait peu honnête d'occulter.

Ces propos nous amènent à penser un projet social de différente manière. Faut-il développer un projet sur la seule base d'une utopie, d'une forme d'idéologie inspirée des valeurs présentées en introduction ou présenter un projet basé sur les moyens dont nous disposons ou dont nous pensons disposer dans un futur proche ? Certainement que la réponse se situe dans l'entre deux. En effet, comment élaborer un projet sans utopie, sans volonté (modeste certes mais présente) ou objectif de transformation sociale ? Comment dans le même temps, proposer un projet sans moyen de le réaliser, sans se sentir redevable des habitants, adhérents de notre centre ? Une fois ces réflexions amorcées, nous savons qu'un projet sur 4 années sera amendé, modifié, vivra en fonction d'un contexte dont nous ne connaissons pas encore l'évolution.

Au-delà de ces incertitudes, l'évaluation du projet 2015-2018 a été elle, bien réelle et nous a montré que la définition d'objectifs prioritaires précis permettait des évolutions significatives, que ce soit pour certains publics, pour des modalités d'action ou pour notre fonctionnement interne.

Nous allons donc nous appuyer sur cette évaluation, sur le diagnostic du territoire qui en fait pleinement partie, pour « choisir » des priorités pour les 4 prochaines années. La question du choix est importante. En effet, notre évaluation et le travail autour du projet social ont fait ressortir des pistes multiples. Les expériences passées ont montré l'inefficacité de projets où une multitude d'objectifs exposés ne pouvaient en réalité être travaillés en 4 années. Il y a donc réellement un choix de priorisation d'objectifs à opérer. Ce choix est réalisé en interrogeant les adhérents, clubs, associations adhérentes, administrateurs et salariés, et en tenant compte des propositions récoltées lors de l'évaluation. Ce choix ne peut pas faire l'économie des évolutions de contexte, des questions d'actualité rappelées aussi par nos partenaires.

Ainsi, le CAP-Centre Social propose un projet social 2019-2022 modeste si l'on porte un regard quantitatif et de forme, mais ambitieux quant aux transformations qu'il vise. Ce projet doit pouvoir être lu, compris par les habitants, par nos adhérents, par toutes les personnes qui s'intéressent aux actions du CAP-Centre Social. Il doit être simple à porter auprès des différents publics que nous côtoyons et compris par nos partenaires.

Malgré les réserves apportées concernant un contexte ou plutôt un futur peu lisible, nous sommes convaincus de l'utilité sociale de notre projet, nous sommes convaincus de la production d'intelligence par le collectif avec l'ensemble des personnes du CAP et nos partenaires.

1.- Evaluation et Diagnostic de territoire : Les éléments de base pour construire le projet social

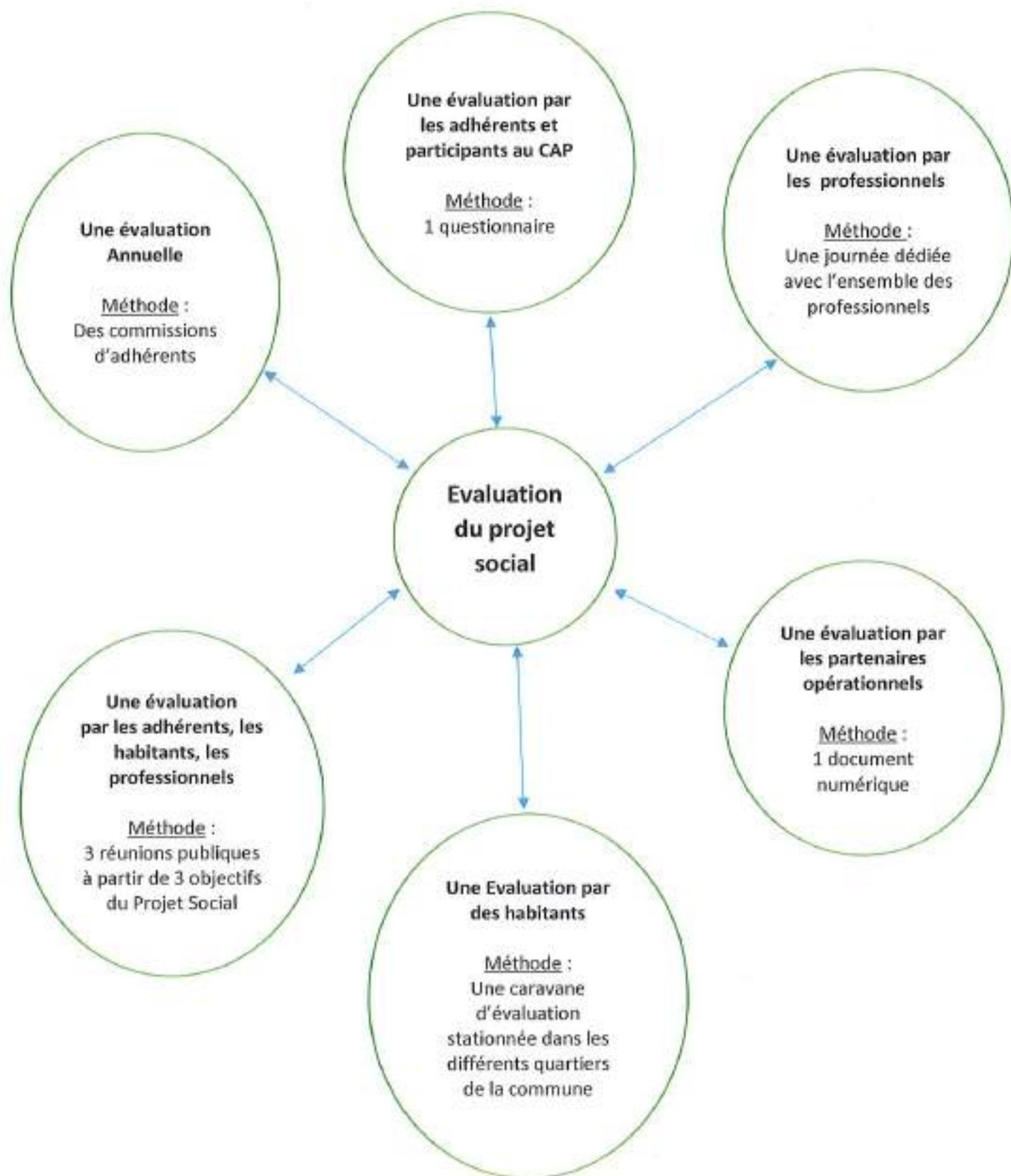
C'est le 27 mars dernier que le Groupe Technique Local s'est réuni au CAP-Centre Social pour une présentation du travail d'évaluation du projet social 2015-2018.

Cette évaluation a été un vrai travail de remise en question pour le CAP. En effet, comme pour la mise en œuvre d'un projet social, elle devait ne pas être une justification de notre travail, un étalage des actions et accompagnements entrepris, mais bien un regard sur ce qui s'est réalisé et sur les résultats, c'est-à-dire les impacts des objectifs prioritaires.

Pour rappel, ont été évalués les 4 objectifs prioritaires en 2015 :

- Refonder la politique jeunesse du CAP-CS en référence aux principes de l'éducation populaire, au pouvoir d'agir des jeunes
- Réinvestir le champ socio-culturel sur le territoire d'influence du CAP-CS
- Interroger le fonctionnement interne du CAP-CS en référence à la volonté de développer le pouvoir d'agir des habitants
- Développer et formaliser la politique familiale

Le schéma ci-dessous présenté lors de l'évaluation reprend en partie les différentes manières d'interroger le projet social :



Sans refaire ici ni le diagnostic de territoire, ni l'évaluation des objectifs⁴ précités, nous rappelons les principaux éléments nous permettant ensuite de faire le lien avec les propositions du projet social 2019-2022.

1.1.- Un territoire à plusieurs niveaux

a) La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)

Ce territoire créé en 2014 est actuellement un territoire de référence pour le CAP-Centre Social dans la mesure où la CARO regroupe un certain nombre de compétences pouvant correspondre à des actions menées dans le cadre du centre social (culture, accès aux droits).

La commune dans laquelle nous sommes implantés représente la deuxième ville de la CARO et en est donc un acteur important.

Le diagnostic de ce territoire montre que les territoires de la CARO proches du centre sont pour beaucoup des territoires dits « périphériques », ce qui correspond aux territoires les moins bien pourvus en services à la population. Le centre social agit donc dans un environnement où des besoins importants pour les populations existent. Reste à définir lesquels.

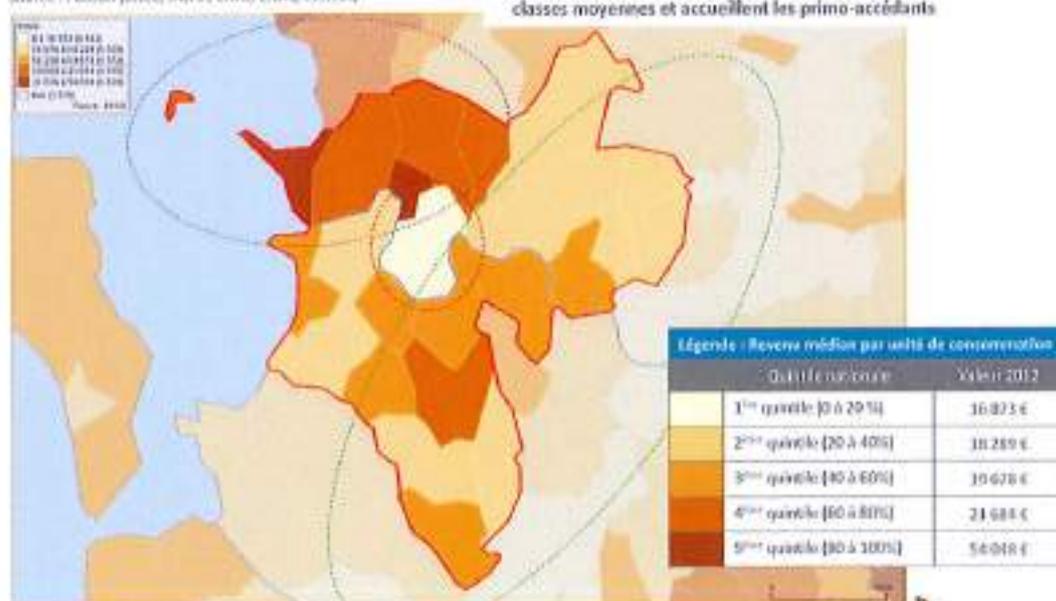
A la fois le phénomène périurbanisation se développe et ces territoires voient s'installer bon nombre d'habitants que l'on peut qualifier comme appartenant à la « classe moyenne », couples qui travaillent, primo accédant à la propriété...

Les jeunes du territoire sont nombreux et le taux de chômage de ce public est élevé.

Un territoire à 3 vitesses

- Rochefort concentre la population la plus fragile économiquement
- Le littoral et les communes périurbaines du nord-ouest du territoire concentrent les ménages les plus aisés, mais vieillissants
- Les communes périurbaines et rurales du est et du sud logent les classes moyennes et accueillent les primo-accédants

Revenu fiscal médian par unité de consommation, 2012
Source : Filisaf (Insee, DGFR, CNAC, CNAV, CCMSA)



⁴ Voir document complet l'évaluation du projet social 2015-2018. CAP-Centre Social

b) Le canton de Tonnay-Charente

Actuellement composé de 15 communes, ce canton s'étend du bord de mer (Port des Barques) jusqu'à plus à l'est les communes de Genouillé, Moragne et Saint-Coutant le Grand. Nous retrouvons, à l'étude de ce territoire et logiquement, les réflexions concernant la CARO : périurbanisation, jeunes.

Par contre, le canton actuel de par sa superficie ne peut pas être un lieu d'intervention « habituel » du CAP-Centre Social.

Sa configuration, qui encercle la ville de Rochefort fait que les habitants de l'ouest rochefortais feront nécessairement appel à la ville de Rochefort en cas de besoin.



c) La commune de Tonnay Charente

Lieu d'implantation du centre social, la commune de Tonnay-Charente voit sa population continuer à augmenter (8150 habitants aujourd'hui). A la fois le niveau de vie augmente, le niveau de chômage des jeunes est important (37%), le niveau d'étude de ces derniers relativement bas, le nombre de personnes âgées en augmentation, avec vue la configuration rurale de la commune, des risques forts d'isolement. La commune souhaite développer l'attractivité de son territoire et poursuivre un développement économique déjà engagé. Nous avons vu s'installer cette fin d'année 2017, début 2018, des familles étrangères et des mineurs non accompagnés.



Au regard du diagnostic, des perspectives pour le CAP :

Même si nous ne pourrions répondre à l'ensemble des sujets, le diagnostic de territoire nous amène sur des pistes de réflexions et de propositions pour le présent projet :

- Développer des partenariats à l'échelle de la CARO (culture, accès aux droits)
- Lutter contre l'isolement en prenant en compte, au-delà du territoire et des caractéristiques des publics (personnes âgées, en difficulté), les orientations de l'Etat concernant la numérisation des services publics.
- Se préoccuper des jeunes de 16 ans et plus au regard du taux de chômage, des niveaux scolaires.
- Accueillir sur le territoire des nouvelles populations en lien avec de nouveaux partenaires

1.2.- Les objectifs évalués

Comme pour le diagnostic précédent, nous ne reprenons pas ici l'ensemble des éléments de l'évaluation des 4 objectifs du projet social 20015-2018.

Cependant synthétiquement nous pourrions retenir :

Sur les quatre objectifs proposés, deux sont considérés assez unanimement comme réalisés, ou ayant dans tous les cas produit du changement. Il s'agit de l'objectif autour de la **politique jeunesse** et du **fonctionnement interne** du CAP.

Malgré cela, nous avons pu aussi faire apparaître des limites dans ces deux cas. Concernant la politique jeunesse, le travail avec les 15-20 ans (au-delà de la prévention) n'a pas été développé. La question des moyens ici est importante puisque nous avons certainement surévalué notre projet au regard de ces derniers (besoin d'un deuxième professionnel jeunesse). Le fonctionnement interne a changé en 4 ans mais spécifiquement le fonctionnement du côté professionnel. La question de la vie associative n'a pas ou peu été travaillée dans ce laps de temps. Malgré tout, le travail autour de ces objectifs a apporté un vrai dynamisme et des changements bienvenus.

Du côté du développement socio-culturel et de la politique familiale, rien de biens neuf et significatifs n'est apparu au fil de ces années. Le fait de prioriser ces objectifs n'a pas créé ce que nous pouvons nommer du changement. Ce constat ne signifie en rien qu'aucun travail n'aurait été réalisé, mais bien que dans ces domaines il a plutôt été une continuité de l'ancien projet social. Dans ces champs, les partenaires ont pu tout de même signifier leur soutien. En résumé, ce qui est fait dans ce domaine est certes peu nouveau mais bien fait.

Un point que l'on peut qualifier de « transversal » est ressorti de l'évaluation. Il s'agit de la communication et particulièrement de la communication autour du projet social de la structure. Pour connaître le projet et les propositions du CAP il faut déjà y participer. Ce qui signifie que bon nombre de personnes ne connaissent pas le CAP et ne pourront le connaître que s'ils poussent la porte du Centre social. Difficile donc de renouveler les personnes autres que celles « orientées » par un dispositif ou un autre. A la fois, et malgré cela la fréquentation du centre social ne baisse pas.

Au regard de l'évaluation, des perspectives pour le CAP

Comme pour le diagnostic, l'évaluation des objectifs nous amène à des réflexions et perspectives diverses en complément des perspectives déjà citées plus haut :

- Développer des partenariats différents au niveau culturel et artistique (CARO, commune...)
- Repenser la politique familiale, en clarifiant les principes d'action et diversifier les modalités proposées.
- Dans le cadre du fonctionnement interne, se préoccuper de la vie associative comme support au développement du présent projet (gouvernance, bénévolat, clubs, associations adhérentes...)

Les questionnements et perspectives cités ci-dessus sont celles qui ont directement été transcrits de l'évaluation. Il ne s'agit pas ici du travail des adhérents, administrateurs et administratrices, salariés, clubs et associations adhérentes que nous avons réunis pour ce travail de délimitation d'objectifs. L'ensemble du recueil de données vous est présenté au chapitre suivant

2.- La méthodologie de la construction du projet social

L'élaboration d'un projet social comprend en fait deux phases interdépendantes : l'évaluation et la définition des orientations du projet. Même si ces deux phases font l'objet de documents différenciés, la méthodologie d'élaboration est donc celle qui regroupe les deux phases. Nous considérons au final qu'il n'y a qu'une seule construction du projet social. C'est pourquoi il nous faut éviter autant que faire se peut d'être redondant d'un document à l'autre. Certes l'évaluation nourrit la phase projet, et dans ce sens porte en elle des éléments des perspectives à venir.

Cette remarque vient du fait que lors de l'évaluation nous avons déjà récolté des éléments de projets, émis par les différentes personnes participatives. Ces données sont intégrées à celles travaillées à la suite de l'évaluation. Nous livrons ici les différentes premières synthèses des rencontres dans leur intégralité, afin de ne pas dénaturer les propos dans une présentation « trop synthétisée ».

2.1.- Un premier rendez-vous Conseil d'administration et salariés

Cette soirée de travail visait à repartager ensemble, en interne les résultats de notre évaluation. Ce partage a été suivi ensuite d'un travail individuel où chaque personne, quel que soit son statut devait proposer entre un et trois objectifs qu'elle jugeait prioritaire, de son point de vue et en lien avec ce qu'elle avait perçu, retenu, priorisé de l'évaluation. La consigne première étant de ne pas échanger sur le propos.

Le travail individuel devait permettre à chacun de participer et de réfléchir en fonction de sa place et sa perception.

Après avoir fixé les règles du jeu ensemble, les personnes ont répondu avec un délai d'une semaine, en déposant les objectifs dans une boîte prévue à cet effet.

Le dépouillement des 21 propositions a donné les tableaux ci-dessous.

Deux grands ensembles de thèmes .

Un ensemble d'objectifs vers des populations ciblées (5 objectifs).

Un ensemble de thèmes concernant plutôt des modalités d'action, des orientations plus générales (6 objectifs)

La politique familiale fait l'objet d'un traitement à part (écriture du projet d'animation collective famille).

Dans les tableaux ci-dessous sont nommés en titre les thèmes repérés avec entre parenthèses le nombre de propositions correspondant à ce thème.

Sous chaque thème les propositions retranscrites.

Sont ensuite proposés des moyens plutôt que des objectifs. Ces moyens sont recensés par thème.

Objectifs / Population

Personnes âgées (3)	Jeunes 15-25 ans (3)	Jeunes (2)	Enfance (1)	Femmes seules (1)
Travailler à l'échelle de la commune sur la cohérence des propositions et des interventions en matière de public vieillissant et au développement de l'offre	Renforcer l'activité du CAP autour des 15-25 ans	Développer la mobilité sociale et culturelle des jeunes du territoire	Renforcer la politique enfance de l'association (pédagogie, développement culturel, accès à ceux qui ne peuvent pas venir, encadrement...)	Voir si les femmes seules sont insérées socialement ou sont dans la solitude
Sortir les personnes âgées de la solitude (grâce aux enfants)	Créer un lien entre les 15-20 ans et le monde du travail	Développer la mobilité des jeunes sur le territoire		
Créer des liens avec les personnes âgées isolées	Créer un lieu de rencontre où sont proposées des soirées à thèmes, ces débats (mis en place avec les jeunes)			

Objectifs / Modalités d'action / Orientations générales

Développer le « Aller vers » (5)	Mixité sociale Lutte contre les inégalités (2)	Lutter contre l'isolement (4)	Fonctionnement interne Vie associative et bénévolat (6)	Culture (5)	Intergénérationnel (3)
Développer la aller vers sur l'ensemble des secteurs du CAP	Lutter contre les inégalités sociales	Lutter contre l'isolement des personnes	Créer du lien, des passerelles entre les clubs et les secteurs du CAP	Favoriser l'accès à la culture pour tous	Travailler le lien intergénérationnel
Aller à la rencontre des habitants	Innover pour rendre la mixité sociale possible (enfance-jeunesse)	Lutter contre le risque d'isolement	Piloter la vie associative, socio-culturelle et de loisirs	Développer l'ouverture culturelle en lien avec le tissu associatif	Développer le partenariat intergénérationnel
Développer des actions et animations de proximité dans les quartiers, lieux-dits de la commune		Faire du lien avec les personnes isolées, les invisibles de notre territoire	Définir et formaliser une politique du bénévolat au CAP	Développer les activités et actions culturelles	Développer les liens intergénérationnels
Faire mieux connaître le Centre Social (ses actions), lors d'interventions sur les quartiers. Nouveaux habitants...		Faire en sorte que le CAP s'ouvre aux populations « invisibles » (immigrat on, gens du voyage) et ainsi soit plus représentatif de la réalité sociale	Développer le partenariat associatif	Favoriser l'ouverture culturelle (enfance-jeunesse)	
Aller à la rencontre des habitants pour mieux se faire connaître et recenser les besoins de personnes qui ne fréquentent pas le CAP			Faire du lien et des activités avec les centres de loisirs du canton	Développer des projets festifs et/ou culturels (permettant de mobiliser les clubs et les adhérents du CAP)	

Des propositions de moyens, d'actions, de thèmes

15-75 ans :

« Travailler en commun secteur jeunesse et secteur Adulte »

« Développer un lieu d'accueil et d'écoute »

« Mettre en place un système de parrainage pour les 15/20 ans : le but de ce parrainage est de mettre en contact des actifs avec des jeunes de Tonnay, à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Le CAP est un lieu ouvert à tous ou différents publics sont amenés à utiliser les différents services proposés : l'accueil des enfants, les différents ateliers adultes, les activités des clubs, ... ces différentes personnes ont (ou ont eu) une activité professionnelle, tous ont un réseau professionnel, une expérience professionnelle qu'ils pourraient partager avec un jeune qui souhaite connaître un métier.

Le CAP serait le lieu où cet échange serait possible, en organisant des rencontres, en diffusant les demandes d'informations des jeunes auprès du public intéressé par cet échange ».

Aller vers :

« Solliciter les habitants / à leurs envies, solliciter les municipalités pour avoir connaissance des nouveaux arrivants »

« Intervenir sur des quartiers, animations les après-midis, pendant les vacances »

Interne :

« Relance de la réunion, deux fois /an, d'un conseil de centre (clubs et associations adhérentes) »

Mixité :

« Inventaire avec les porteurs / familles défavorisées pour proposer des activités aux enfants. Former le personnel à accompagner ces publics ».

Personnes âgées :

« Sortir les personnes âgées de la solitude grâce aux enfants »

2.2.- Un temps de rencontre Clubs (bénévoles du CAP), Associations adhérentes, Conseil d'administration

Ce temps était structuré de la même manière, avec un temps de représentation des résultats de l'évaluation, un temps d'échange et un temps de proposition d'objectifs.

Ce temps a réuni 20 personnes. Les propositions sont présentées ci-dessous.

Concernant des populations spécifiques

Personnes âgées	Personnes en situation de handicap	Jeunes	Personnes en difficultés
Approfondir le « comment » pour donner l'envie aux Personnes âgées de sortir de leur solitude	Développer les aides pour les personnes handicapées	Donner aux jeunes chômeurs l'opportunité de venir s'investir au CAP (sports, loisirs...)	Développer la lutte contre l'isolement des personnes en difficultés (repérage, venue au centre, connexion clubs/associations/habitants)
Contacts et échanges			Favoriser l'accueil des familles en difficulté pour une meilleure présentation des coûts du CAP

Autres sujets proposés

Développement durable	Communication	Fonctionnement interne	Intergénérationnel	Aller vers
Favoriser le fonctionnement du CAP permettant la sauvegarde de notre environnement	Développer l'information sur le CAP et ses activités	Formaliser (différencier) clubs et associations	Favoriser les relations enfants / personnes âgées	Aller vers les populations isolées
Développer l'éducation à la propreté (ou du respect) des espaces communs, squares, nature...	Développer le rayonnement du CAP afin de mieux le faire connaître et reconnaître (commune/canton)	Demander aux associations et aux clubs de proposer ce qu'ils font pour attirer ou faire participer les autres membres.		Aller au-devant des personnes dans les petits hameaux (La Noue, Champservé...)
Développer des activités en lien avec le développement durable	Développer au sein de la population la connaissance du CAP	Plus d'échanges entre clubs, associations, personnel, CA		

Favoriser le développement durable		Ouvrir et encourager les portes du possible pour toute idée individuelle et/ou collective naissante au CAP (si elles entrent dans les valeurs)		
		Encourager la diversité et la transmission de savoirs qu'elle apporte		

Autres (idées qui ne sont pas réellement des objectifs généraux...), moyens...

Communication :

- « Plus de liens entre les ateliers : réunions faire passer les infos »
- « Développer des journées de rassemblement (communication) »
- « Communication externe (plaquettes à diffuser, écoles...) »
- « Toucher davantage d'habitants de Tonny-Charente et leur attente (personnes âgées, familles en difficultés...) »
- « Organiser des journées de rassemblement pour mieux communiquer et présenter les diverses propositions du CAP »
- « Rencontres des différents centres sociaux entre eux »

Entance :

- « Développer des accès temporaires au CAP pendant les vacances scolaires (ex : des activités pour des petits en vacances chez leurs grands-parents...) »
- « Développer les inscriptions aux activités via internet avec paiement en ligne »

Autres :

- « Utiliser le local de Champservé en créant, diversifiant les activités »
- « Accès facile à tous au premier étage (voir avec la mairie ou département) ».
- « Radiateurs thermo afin d'économiser de l'énergie. »

2.3.- Une soirée de synthèse générale CA, salariés, adhérents : La définition des objectifs prioritaires

Cette soirée visait à traiter l'ensemble de ces propositions. Une trentaine de personnes présentes ont voté pour définir les objectifs présélectionnés lors des deux premières étapes et considérés comme prioritaires pour les années à venir.

15 objectifs ont été présentés. Nous avons d'emblée retiré les objectifs qui faisaient l'objet d'une mise en œuvre obligatoire (handicap). La question de la communication a plutôt été pensée comme un objectif transversal. Le travail autour des personnes âgées étant déjà avancé n'a pas, de fait, été posé comme prioritaire pour un futur projet.

Les personnes présentes ont tout d'abord voté pour l'objectif qu'elle considérait comme prioritaire (un seul choix) puis ce principe s'est renouvelé trois fois. L'exposition des objectifs et les choix ont suscité des discussions autour des moyens possibles à mobiliser pour la réalisation de ces objectifs ambitieux.

La question en introduction du présent document s'est posée : *Faut-il développer un projet sur la seule base d'une utopie, d'une forme d'idéologie inspirée des valeurs présentées en introduction où présenter un projet basé sur les moyens dont nous disposons où dont nous pensons disposer dans un futur proche ?*

Conscients aujourd'hui de cette adéquation nécessaire entre perspectives et moyens, les personnes présentes ont proposé quatre objectifs prioritaires. Chacun de ces derniers est issu de constats de l'évaluation dernière.

Objectifs liés aux publics

Public	Thèmes	1 ^{er} vote	2 ^{ème} vote	3 ^{ème} vote
Personnes âgées Père-mères (1)	Jeunesse Jeune couple	• (1)	• (1)	• (1)
Jeunes (2)	Jeune couple	• (1)	• (1)	• (1)
Jeunes (3)	Jeune couple	• (1)		
Jeunes (4)	Jeune couple	• (1)		
Jeunes (5)	Jeune couple	• (1)		
Personnes âgées Santé/dépendance	Jeune couple		• (1)	• (1)
Personnes âgées Santé/dépendance	Jeune couple		• (1)	• (1)
Personnes âgées Santé/dépendance	Jeune couple		• (1)	• (1)

Objectifs liés aux besoins de nos associations

Associations	Thèmes	1 ^{er} vote	2 ^{ème} vote	3 ^{ème} vote
Associations (1)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (2)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (3)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (4)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (5)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (6)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (7)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (8)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (9)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (10)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (11)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (12)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (13)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (14)	Région - Développement - Communication	• (1)		
Associations (15)	Région - Développement - Communication	• (1)		

3.- Les ressources internes du CAP :

Comme nous l'avons évoqué en introduction, le projet social ne peut s'élaborer sans faire référence aux ressources à mobiliser pour sa réalisation. Au-delà de la description des ressources actuelles, il s'agit de repérer les freins et opportunités permettant la mise en œuvre du projet. Ce repérage a fait l'objet d'un travail collectif CA, salariés. Nous avons déterminé quatre éléments constituant la part importante des ressources de la structure : le personnel, la vie associative, les locaux, les finances.

3.1.- Le personnel du CAP-Centre Social (organigramme complet en annexe)

Aujourd'hui l'ensemble du personnel représente 16.18 Équivalent temps plein (ETP). Un seul contrat aidé est encore en activité (Emploi d'avenir qui prend fin en janvier 2019). Sur 19 personnes, 16 sont en CDI dont 5 à temps partiel.

L'équipe est organisée en deux grands secteurs : Enfance-Jeunesse et Adulte-Famille. L'évaluation 2018 a mis à jour que le secteur Famille ne constituait pas en réalité un secteur à part entière mais plutôt un dispositif transversal, coordonné par la référente famille. Il s'agit en effet, de travailler la question de la famille, de la parentalité, sans référence à un secteur particulier.

L'ensemble du personnel est qualifié. La question de la formation reste un point à améliorer. En effet, peu de demandes émanent de l'équipe. Dans le même temps, les budgets formation sont très restreints puisque pour le CAP le plan de formation annuel s'élève aux alentours de 3500 euros, pour l'ensemble de l'équipe. Des fonds mutualisés peuvent être sollicités sans toutefois de certitude. Il est difficile d'assurer aujourd'hui des formations plus longues et qualifiantes. Ces formations sont cependant celles qui fréquemment permettent aux salariés une réorientation s'ils le souhaitent.

La pyramide des âges montre un âge moyen de 48 ans. Cette moyenne est relativement élevée. En animation auprès des enfants et adolescents cette moyenne est de 40 ans.

Le pourcentage de la masse salariale s'élève à 62 %.

Aujourd'hui il est difficilement envisageable de créer d'autres actions qui mobiliseraient encore plus les salariés. En effet, chacun et chacune est déjà totalement pris par son activité. Ainsi, le projet de développement du secteur Jeunesse 15-20 ans nécessiterait un personnel dédié, ou un retour à un secteur Jeunesse 11-20 ans, ce qui n'est pas d'actualité. De la même manière le développement supplémentaire dans le cadre de l'accès aux droits, usages numériques est impossible au vu de l'activité actuelle. Le centre de formation ne peut non plus connaître de développement sans recrutement.

D'un point de vue administratif, nous notons qu'un mi-temps de comptabilité est parfois un peu juste. Une demi-journée supplémentaire serait bienvenue.

La coordinatrice Adulte-Famille pourra prétendre à la retraite dans 2 ans.

3.2.- Les locaux du CAP

Nous travaillons à partir de plusieurs locaux. Notons que l'ensemble des locaux est mis à disposition par la mairie, à titre gratuit et sans charges de fonctionnement.

- Le siège qui accueille la plus grande partie des activités (ALSH, Clubs, formation, CAP vers un mieux-être, réunions d'équipe, partenariales...).
- Le local jeune 11-14 ans. Ce local situé à 200m du siège.
- La salle voûtée 15- 20 ans. Local demandé à titre expérimental au CCAS. Aujourd'hui ce local ne fonctionne pas (après maintes expériences). Il sera soit réaffecté, soit rendu. Le CAP paye des charges sur ce local.
- Une salle à la Maison de la Petite Enfance. L'utilisation de ce lieu s'était interrompue avec le changement des rythmes scolaires. Des expériences ont été réalisées en regroupant l'ensemble des enfants au siège. Cette salle va être à nouveau exploitée dès la rentrée 2018, toujours pour les 3-5 ans.
- Le site de Champservé (bail emphytéotique). Celui-ci court encore sur 10 ans. Locaux de la mairie. Ce site est sous-exploité et très peu investi. Sa situation géographique nécessite d'utiliser les minibus pour y amener les enfants (par groupe de 8). Le mauvais état du local nécessiterait des investissements que le CAP n'est pas prêt à faire. Il n'y a pas non plus de projets précis sur ce site. Il est utilisé l'été pour des mini séjours (autorisation de camper pour 20 personnes, 6 emplacements). Le CAP paye des charges sur ce site.
- La MSAP, située face à la mairie. Ces locaux sont réservés uniquement pour l'activité de la MSAP.
- L'atelier Brico-déco dans les locaux de l'ancienne laiterie.
- Les jardins du CAP. Propriété du CAP ; 8 parcelles d'environ 100m² chacune. Les jardins sont loués à des habitants pour 2 euros /mois.

Globalement le CAP bénéficie d'une surface globale très intéressante. Reste que le siège est un lieu « polyvalent » pour toutes les activités et que l'ALSH ne peut s'y installer. Ce sont donc des manutentions quotidiennes pour l'ensemble des intervenants, et une impossibilité de donner une identité au centre de loisirs. Certaines parties sont vétustes et nécessiteraient des rénovations coûteuses (fenêtres, portes, sanitaires, coursive...). Le problème de la vétusté se retrouve à Champservé. Les locaux du siège sont très utilisés. A voir donc si le CAP fait le choix de réduire le nombre de sites et n'utiliser que ceux qui le permettent aujourd'hui, où investir dans des rénovations nécessaires mais coûteuses pour d'autres sites.

3.3.- Les finances

Dans un souci de lisibilité du présent document, les éléments comptables sont présentés en annexes.

Sur la durée du projet social 2015-2018, les finances du CAP sont équilibrées. En effet, après trois années de résultat déficitaire (-25000 euros en 2015, - 2000 euros en 2016, - 10 000 euros en 2017), l'année 2018 affiche un résultat excédentaire permettant le rééquilibrage global (+ 33 000 euros en 2018).

Le CAP affiche une trésorerie satisfaisante et un fond de roulement permettant de répondre aux exigences de 4 mois d'avance. Concernant cet aspect, 4 mois d'avance deviennent

obsolètes dans la mesure où depuis quelques années, nos partenaires ont rallongé les délais de versements des subventions et il n'est pas rare d'encaisser des subventions au mois de juin.

Ainsi, au-delà des incertitudes générales citées en introduction, le CAP-Centre Social se porte plutôt bien financièrement. Chaque année de nouveaux financements ont permis de maintenir un niveau de trésorerie satisfaisant (MSAP, labellisation Jeunesse, PAVA, Handicap, personnes âgées,...).

Depuis 4 ans, le CAP a mis en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (annexe n°1). En 2015, le constat d'un grand besoin d'investissement a été fait. Ce plan est envoyé à la CAF chaque année. Bien entendu un tel plan est fait pour évoluer au fil de la réalité de la structure. Il est donc en permanence en mouvement et permet une projection intéressante et nécessaire sur les années à venir.

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan a voté l'an passé le transfert de la trésorerie de la Maison de l'Emploi dans le contexte de sa fermeture, vers le CAP. Ce transfert de fonds n'a pas été encore réalisé mais des avances ont eu lieu pour permettre le maintien du financement d'une partie de la MSAP (21 200 euros annuels). En effet, ce transfert était conditionné par l'arrêt de la subvention de la CARO vers la MSAP du CAP. Le CAP va donc voir son fond de roulement augmenter lors de ce transfert, sachant qu'il faudra chaque année provisionner pour assurer le financement de la MSAP sur environ 3 ans.

Les finances actuelles permettent donc au CAP d'envisager de poursuivre en l'état ses activités. Le CA a fait le choix pour les années à venir d'utiliser des fonds propres pour expérimenter le développement de l'accès aux droits (MSAP itinérante). Il est cependant impossible d'imaginer augmenter la masse salariale sans fonds supplémentaires pour développer d'autres activités. Les objectifs proposés pour le nouveau projet social tiennent compte de cette donnée. Il s'agit donc de poursuivre des actions et/ou les remplacer par d'autres.

3.4.- La vie associative

En tant que centre social la question de la vie associative doit faire partie intégrante du projet social. Celle-ci fait référence aux bénévoles, aux instances de gouvernance, aux partenariats associatifs...

La gouvernance

Concernant la gouvernance associative, en 4 années, le conseil d'administration a évolué de manière significative. Depuis 2015, 20 personnes bénévoles ont été administrateur ou administratrice au CAP. Rappelons que le CA du CAP est composé de 12 administrateurs (trices) et d'un salarié administrateur (trice) élu par le personnel. Depuis 2016, le CA n'est pas complet (entre 10 et 11 membres). A partir de 2016, une pratique invitant des « observateurs » à participer au CA a permis ensuite de coopter, comme l'indique les statuts, deux personnes avant les votes de l'AG. Ce système d'observation, déjà expérimenté au CAP il y a quelques années est apprécié.

Entre 2015 et 2018, nous notons 7 départs dont certaines personnes qualifiées « d'anciennes » du CAP. 2018 a vu l'arrivée de 4 nouvelles personnes. En 2015 se posait le problème de la représentation de parents qui en fait constituent une part importante du public fréquentant le CAP. A cette époque 1 seule personne était au CA (arrivée en 2015). Aujourd'hui le CA compte 3 parents.

Sur les 10 personnes présentes aujourd'hui, 4 sont en activités professionnelles, 1 en recherche, 5 en retraite.

Le conseil d'administration assure toujours ses temps de réunions et l'assiduité est plutôt bonne.

Nous notons que depuis 2015, les salariés administrateurs n'ont pas changé (titulaire et suppléante). Seulement 1 personne différente s'est présentée en 2017. Ce statut ne semble pas provoqué d'engouement particulier au niveau du personnel.

Le CA a reporté lors du précédent projet social, à deux reprises l'engagement dans un travail autour du bénévolat (clubs, associations adhérentes, gouvernance associative...). Ce travail aurait pu entrer dans l'objectif prioritaire concernant le fonctionnement interne. Ces reports ont été justifiés par un manque de temps et par de nombreux projets déjà en cours de réalisation. De fait, au-delà du fonctionnement en cours, il n'y a pas eu de changement significatif (le changement de personne entraîne cependant une dynamique différente).

Comme dans de nombreuses associations, la question du renouvellement des membres du CA est régulièrement posée.

Les clubs

Depuis la création du CAP, ces « clubs » existent. Il s'agit d'activités menées par des bénévoles proposant un savoir-faire dans des domaines très variés : activités manuelles, langues, activités artistiques....

Au nombre de 14 actuellement les clubs investissent le CAP chaque jour de la semaine. Cependant, ils ont une tendance pour la grande majorité d'entre eux à fonctionner comme des « associations de fait ». Peu en interaction avec les actions du CAP, les clubs sont relativement indépendants et parfois des confusions existent concernant leur statut. Ainsi, un club peut être directement interpellé pour intervenir sur la place publique sans référence au CAP, responsable de l'activité. La notion même de club crée de la confusion. Le langage commun considère un club dans la plupart des cas comme une association.

Ainsi, les clubs activent en réalité plus la fonction d'accueil du CAP (prêt de salle) qu'une participation à la vie et aux actions du centre. L'analyse de la situation est institutionnelle et n'engage pas la responsabilité des acteurs. Ces clubs sont fréquemment nommés dans d'autres lieux des ateliers, des activités... La sémantique ici a des conséquences.

Les associations adhérentes

Au nombre de 23, les associations adhérentes sont relativement stables en terme de nombre. En effet, en 2015 nous notions 21 associations pour 23 en 2018.

Quelques changements ont eu lieu sans que ce soit pour autant significatif.

Comme les clubs l'adhésion au CAP par ces associations n'entraîne pas ou peu, d'échanges réguliers, d'actions communes, ou autres modalités de travail en coopération. Les associations

bénéficient des salles, d'une boîte aux lettres. Elles animent la vie du CAP par leur présence mais cette animation « physique » n'entraîne pas ou peu de projets communs.

Les bénévoles

Dans les statistiques du CAP, figurent en bénévolat les responsables de clubs. Certes leur intervention est bénévole mais ce bénévolat ne sert pas directement le fonctionnement du CAP. Ils sont plutôt bénévoles de « leur club »

Nous notons plusieurs niveaux de bénévolat : actions régulières hebdomadaires (aides aux devoirs, ...), actions plus ponctuelles liées à un événementiel (brocante, jeux à la carte...). Globalement les bénévoles répondent présents lorsque le CAP fait des propositions. Chaque année nous rencontrons un certain nombre de bénévoles qui spontanément proposent leur service.

Tableau récapitulatif des ressources du CAP

Freins	Leviers
<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de budget pour des formations notamment qualifiantes. Peu de perspectives professionnelles - Peu de demande individuelle - Peu de turn-over. Risque de routine, d'usure - Moyenne d'âge - Des difficultés de recrutement de vacataires - Emploi peu rémunéré - Peu de marge de manœuvre (en temps) au regard de l'activité de chacun et chacune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de deux coordinateurs - Stabilité (peu de turn-over) - Connaissance du CAP +++ - Bon repérage pour les adhérents - Tous CDI - Polyvalence des animateurs et animatrices
<p><u>Impact sur le projet social</u> : Prévoir des objectifs où la question du besoin en personnel est anticipée, ou des choix de remplacement d'actions par d'autres sont actées.</p>	
<p>Les Locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polyvalence ne permettant pas l'installation d'un centre de loisirs - Vétusté de certains locaux et/ou site - Surface importante coût de démarches de rafraichissement (peinture...) - Besoin en personnel sur le site de Champservé (tonte, entretien...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux spacieux - Accueil de nombreux clubs et autres partenaires possibles - Grande salle avec équipement cuisine - Proximité locaux jeunes/siège - Siège bien situé centre-ville - Parking à proximité

- général bâtiment...)
- Atelier d'entretien à l'étage
- Non accessibilité des bureaux, salle informatique, bureau animateurs...
- Pas de réflexion globale actuelle
- Inaccessibilité des locaux de l'ancienne laiterie
- Une salle non sonorisée
- Pas de sanitaires pour le personnel

Impact sur le projet social :

Réfléchir les espaces de réalisation des projets au vu de l'utilisation actuels. Révoir l'utilisation des locaux non utilisés ou peu utilisés (arrêt, affectation différente...).

Les finances

- Peu de visibilité sur certaines subventions
- Pas de prise en compte d'augmentations de fonctionnement sur les montants de subvention.
- Mi-temps comptabilité insuffisant
- Versements de subventions de plus en plus tardifs
- Peu de financements pluriannuels

Impact sur le projet social :

Projeter les besoins en financements selon les propositions du projet (nouvelles orientations, arrêt des certaines activités, besoin de nouveaux financements...).

Interroger des charges de fonctionnement à diminuer (locaux inutilisés, achats...)

Ne pas engager des projets à long terme (personnel à embaucher,) sans garanties pluriannuelles.

La Vie associative

- Le CAP est plutôt un lieu d'accueil en termes de locaux : fonctionnement indépendant des clubs, lien avec les associations adhérentes...
- Places vacantes au CA

- Mise à disposition gratuite (fluides compris pour la plupart)
- MSAP séparée, en ville

- Trésorerie
- Fond de roulement sup. à 4 mois
- Pas de dettes à long terme
- Développement d'actions annuelles générant de nouvelles subventions
- Rattrape des investissements principaux effectués.
- Mise en place de points comptables annuels

- Diversité des clubs
- Nombre d'associations adhérentes
- Renouvellement du CA et présence de parents

<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des bénévoles peu développé <p><u>Impact sur le projet social :</u></p> <p>Reconfiguration, travail autour de la vie associative nécessaire après le précédent projet social plutôt axé en ce qui concerne le fonctionnement interne vers les professionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement avec des observateurs au CA - Participation de bénévoles aux événements - Aspect formatif de l'engagement bénévole
---	---

4.- Les actions principales du CAP qui perdurent

L'élaboration du projet social nous amène logiquement à définir des priorités que nous considérons nécessaires à développer, en fonction des évaluations effectuées. Ces « priorisations » ne doivent cependant pas être considérées comme les seules orientations qui seront proposées durant les 4 prochaines années. Nombreuses sont les actions du CAP qui perdurent. Les modalités de mise en œuvre de ces actions peuvent être retravaillées en fonction des orientations du projet.

Nous les présentons ici par secteur sans toutefois développer les contenus.

4.1.- Le secteur adulte (hors action collective famille)

La Démarche d'Accompagnement Concertée (DAC)

Cette démarche, conventionnée avec le département permet à 80 personnes par an de participer à des ateliers, des actions collectives avec comme objectifs principaux de sortir d'un isolement fréquent, de se remobiliser pour aller vers l'emploi, de recréer du lien social...

Les ateliers DAC sont ouverts à tout public. Ce sont des ateliers de cuisine, bricolage, informatique, jardin, sorties, débats...

Plus globalement, l'ensemble des activités du CAP peut servir de support dans l'accompagnement de ces personnes.

Partenaires : département

La formation

Depuis 2016, le CAP est sous-traitant du GRETA de Rochefort pour la mise en œuvre du marché régional « clés des savoirs citoyens ». Le CAP assure trois formations : informatique, savoirs de base, et premiers gestes professionnels. Ces formations concernent ... personnes.

Partenaires : région, groupement piloté par Hommes et savoirs, GRETA

CAP vers un mieux être

Ce dispositif créé en 2012 continue à être très utilisé par les personnes les plus en difficulté. Réservé pour ces derniers, il consiste à proposer des temps de bien être, où s'occuper de soi est le seul objectif. Concrètement le CAP s'est équipé d'un salon de coiffure, d'un espace détente (soins esthétiques). Un temps de relaxation collective est aussi proposé tous les mois.

Partenaires : CARO

La MSAP

Depuis le dernier projet social, la question de l'accès au droit s'est considérablement développée. Le CAP a obtenu la labélisation Maison de services au Public en janvier 2016. La

MSAP se trouve dans des locaux annexes, face à la mairie de la commune. Des temps d'accompagnement numérique ont été rajoutés au temps d'accueil et d'accompagnement à toutes les démarches administratives déjà proposées. En 2018, le CAP a proposé de compléter ce dispositif en créant une MSAP Itinérante sur le territoire de la CARO. Au moment où nous écrivons ces lignes, le projet est en cours d'élaboration (achat véhicule) puisque les finances permettent d'expérimenter ce nouveau dispositif.

Partenaires : CAF, Etat, Région, CARO, Commune, Sillon solidaire

Les actions personnes âgées

Ces actions n'ont jamais réellement été valorisées au CAP-Centre Social. Pourtant, elles existent depuis un certain temps et ont pris de l'ampleur ces deux dernières années. En effet, en 2017 le CAP a répertorié et structuré ces actions, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Ainsi, il est proposé actuellement de la gym senior, un atelier code de la route, un atelier numérique, des soins esthétiques et l'accès à l'ensemble des activités des clubs. Un travail partenarial avec le CCAS de la commune est en cours d'élaboration.

L'ensemble de ces actions va donc perdurer et au regard de ce travail engagé, il n'a pas semblé opportun de prioriser dans les objectifs du projet social la question des personnes âgées. Nous pouvons rappeler ici que les objectifs définis concernent des champs pas ou peu explorés, qui nécessitent donc une mise en oeuvre et /ou du changement de pratiques, d'orientations de travail. Les bilans autour des actions personnes âgées seront réalisés via les demandes de la conférence des financeurs.

Le schéma ci-dessous synthétise les actions proposées dans le cadre du secteur adulte. Ces actions perdurent au-delà du projet. Cependant, les propositions du nouveau projet social vont nécessairement orienter les manières de mettre en œuvre ces différentes activités.



4.2 Le secteur Enfance / Jeunesse

Enfance

Comme pour le projet social 2015-2018, les différents temps contractualisés (Projet Educatif Local) vont se poursuivre : Accompagnement Educatif Périscolaire (AEPS), interclasses, CLAS. Avec un retour à 4 jours d'écoles, le mercredi redevient en septembre un temps d'animation d'une journée pleine. Le CAP propose toujours des temps d'accueil pour les petites et grandes vacances. Seule la période des vacances de Noël est régulièrement fermée (une ou deux semaines selon le calendrier). Des séjours sont aussi régulièrement proposés.

Comme pour le secteur adulte, le secteur enfance sera réinterrogé dans ses manières d'accompagner les enfants, en fonction des orientations du projet.

Le secteur Jeunesse

L'animation

Axe priorisé lors de l'élaboration du projet social 2015-2018, le secteur jeunesse fonctionne maintenant de manière satisfaisante que ce soit d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Ce secteur continuera de proposer des accueils de mercredis au local jeune, des temps d'accueil pendant les vacances, des temps après le collège, des séjours et un projet fil rouge annuel jusqu'alors très mobilisateur. Comme pour les autres secteurs les modalités d'accompagnements seront réinterrogés au regard des orientations du projet. Nous verrons plus loin que la question des 15-25 ans n'a pu être avancée lors du dernier projet social et nécessite d'y revenir.

La prévention

Au CAP-Centre Social, la prévention est intégrée au secteur jeunesse. Ce dispositif, financé par le département concerne l'accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans. Une éducatrice spécialisée à temps plein est chargée de cette mission. Chaque année, la prévention fait l'objet d'un bilan écrit et partagée avec les acteurs du département.

Le schéma ci-dessous synthétise les actions proposées dans le cadre du secteur Enfance - Jeunesse. Ces actions perdurent au-delà du projet. Cependant, les propositions du nouveau projet social vont nécessairement orienter les manières de mettre en œuvre ces différentes activités.



4.3 Une action transversale : L'accueil des personnes en situation de handicap

Depuis 2015, le CAP a développé l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap. Ce travail a nécessité en parallèle le développement de nouveaux partenariats avec le secteur médico-social. Ce partenariat plutôt construit avec les secteurs enfance du médico-social a conduit d'autres établissements pour adultes à contacter le CAP et proposer la participation de personnes adultes en situation de handicap dans les différents ateliers.

Afin de pouvoir poursuivre le dispositif engagé en 2015 pour les enfants et adolescents et de pouvoir répondre favorablement aux demandes du secteur adulte nous avons proposé une mission de service civique à une jeune intéressée.

Ainsi l'action autour de l'accueil des personnes en situation de handicap concerne l'ensemble de secteurs.

Pour permettre que ce dispositif perdure nous sommes accompagnés par la CAF et la DDCS dans le cadre d'un poste FONJEP renouvelé pour les trois prochaines années.

5.- Le projet 2019-2022

L'ensemble des données, du travail entrepris depuis septembre 2017 avec l'évaluation, le diagnostic de territoire, l'élaboration des objectifs prioritaires, permet de présenter aujourd'hui des orientations pour les quatre prochaines années. Comme indiqué dans la partie méthodologie, le nombre de propositions a été important et des choix se sont imposés, toujours pour présenter un projet réaliste.

Cinq objectifs sont donc proposés. Il est présenté ici en détail quatre d'entre eux. En effet, le travail autour de l'action collective famille fait l'objet d'un document séparé. La thématique de la communication est aussi présentée puisqu'elle fera partie intégrante du nouveau projet social. Cependant, elle n'est pas exposée ici comme un objectif prioritaire mais plutôt comme un élément transversal à l'ensemble du projet. Pour autant, Elle nécessitera une attention particulière et des créations d'outils spécifiques.

Avant de présenter les objectifs, il est important de rappeler que ces objectifs se déclinent à partir d'une grande finalité qui à ce jour reste inchangée au CAP-Centre Social. En effet, 3 années plus tard il ne peut en être autrement. Ainsi, le projet présente une utopie, une finalité et des objectifs.

5.1- Développer une pratique « d'Aller vers » les habitants sur le territoire d'influence du CAP-Centre Social

Lors des différentes évaluations nous avons pu entendre et vérifier que le travail du CAP était principalement concentré intra-muros.

Aujourd'hui le « Aller vers » permet de répondre à plusieurs préoccupations :

Répondre au constat de la difficulté pour certaines personnes de venir au CAP sans accompagnement, faire connaître sur différents sites les propositions de la structure, Animer le territoire dans des espaces publics ouverts à tous et toutes... Cette manière de faire est peu développée aujourd'hui au CAP. Elle se veut complémentaire des modalités actuelles. Ainsi, en travaillant le Aller vers, le CAP va enrichir ses pratiques et permettre au plus grand nombre d'accéder aux propositions du centre social.

Bien entendu, à moyens constants, changer certaines modalités de travail nécessitera de faire des choix.

5.2.- Formaliser et enrichir la vie associative et particulièrement la place des bénévoles

La question de la vie associative et du bénévolat a été certainement une des plus citées lors des différentes discussions de l'évaluation et du projet social. Dès 2016, les commissions d'évaluation du CAP avaient fait émerger le besoin de travailler cette question. L'évaluation a fait ressortir que Le travail autour du fonctionnement interne avait été orienté largement vers

les professionnels et le fonctionnement de la structure. Cet objectif est donc une continuité du travail entrepris lors du dernier projet social.

Réfléchir la dynamique de la vie associative, c'est s'intéresser au fonctionnement des clubs du CAP, des associations adhérentes, c'est penser des instances représentatives et/ou participatives, réfléchir les liens bénévoles/professionnels, l'accueil, la formation, l'accompagnement vers la prise responsabilité. Vaste sujet au cœur de la participation citoyenne.

5.3.- Rechercher et favoriser la mixité sociale lors des différentes propositions du CAP

Cet objectif est la conséquence d'un constat des difficultés à permettre à tous l'accès aux activités, notamment au centre de loisirs. Mode de garde, le centre de loisirs est petit à petit « réservé » à un public plutôt de parents en activité. Les fils rouges adolescents ont été aussi sujet à débat en termes d'ouverture pour tous. Nous pourrions citer les séjours, les ateliers,.... Côté enfance, l'aspect économique n'est pas le seul critère puisque le CAP permet à des enfants d'accéder au centre pour un tarif dit « social » de 2 euros /jour. Cet objectif est donc à croiser avec le Aller vers.

La mixité sociale est aussi à entendre comme la possibilité pour les plus jeunes de rencontrer les plus anciens. Il s'agit aussi de réfléchir à l'avenir le travail avec les mineurs non accompagnés de la commune en partenariat avec les associations concernées, de penser la rencontre avec les familles étrangères installées à Tonnay-Charente.

Le sujet est complexe et au-delà des volontés, nécessite d'être posé en objectif prioritaire pour permettre une réflexion et certainement des innovations en la matière...

5.4.- Proposer des accompagnements pour les jeunes de 15 à 25 ans

La thématique de la jeunesse était déjà proposée en objectif prioritaire sur le dernier projet social. Cependant, l'évaluation a fait ressortir une évolution significative pour les 11-15 ans, mais pas pour la tranche d'âge 15-25 ans. Il s'agit donc ici, dans une continuité, de poursuivre l'effort entrepris autour de la jeunesse et permettre des accompagnements adaptés pour les jeunes concernés.

Au-delà des intentions, le CAP a déjà expérimenté un certains nombres d'actions pour ce public. Nous avons relevé qu'il paraissait complexe d'avancer sans moyens supplémentaires dans ce secteur.

5.5.- Penser une communication transversale

Le thème de la communication a été abordé lors de l'évaluation du précédent projet. En effet, comme souvent, la communication est mise en avant lors de constats d'échec ou de résultats non satisfaisants. Sans nier le besoin de communiquer correctement, elle ne peut cependant que très rarement être la cause de tous les maux. Au-delà de ce propos, la communication

n'a cependant pas été une priorité du CAP ces dernières années. Il nous faut donc l'inscrire dans le nouveau projet social pour relancer une dynamique communicative.

Plusieurs niveaux de communication existent. Il nous faudra les décliner pour organiser une communication efficace : présentation des activités du CAP, présentation des objectifs du projet social, outils d'accès aux informations, aux inscriptions...

C'est pourquoi, plutôt que de positionner la communication comme un objectif prioritaire, il a été décidé de la positionner comme un élément transversal à l'ensemble des propositions du projet.

Le projet est présenté ci-dessous sous forme synthétique et schématisé hors objectifs concernant l'action collective famille².

² Voir document action collective famille 2019- 2022 CAP-Centre Social

Une utopie

Agir pour que l'Homme ait une meilleure maîtrise de ce que sera sa vie

Une finalité

Développer le pouvoir d'agir des enfants, des jeunes, des adultes sur le territoire

Un objectif transversal

Améliorer la communication

- Pour faciliter l'accès aux informations
- Permettre une appropriation par le plus grand nombre du projet social du CAP

Des objectifs prioritaires

Développer une pratique « d'Aller vers » les habitants du territoire

Rompre l'isolement

Animer le territoire

Faire connaître le CAP

Recueillir les demandes et besoins

Travailler en partenariat (écoles – associations...)

Des moyens : créer des animations sur les quartiers - temps de présence (écoles, rue associations)....

Public visé : tous les habitants du territoire

Formaliser et enrichir la vie associative du CAP

Donner envie de s'engager

Permettre le renouvellement des instances

Ajuster les pratiques Au contexte

Chercher la mixité sociale

Des moyens : formaliser un livret d'accueil des bénévoles – revoir les statuts – créer un conseil des bénévoles – revoir le statut des clubs...

Public visé : toutes les personnes fréquentant le CAP – habitants du territoire

Faire vivre la mixité sociale dans les différentes propositions du CAP

S'assurer de l'accès des propositions du CAP pour tous

Promouvoir la solidarité à tous les niveaux

Permettre à chacun de s'émanciper à travers les rencontres, le lien social, l'engagement bénévole...

Des moyens : communiquer sur les propositions tarifaires d'accès aux activités du CAP – partager des temps avec d'autres associations – créer des temps de débat sur le sujet...

Public visé : Tous les habitants du territoire

Accompagner les jeunes de 15-25 ans sur le territoire

Permettre aux jeunes du territoire de rencontrer des adultes disponibles

Travailler en partenariat avec la mission locale

Faire le lien entre prévention/animation

Des moyens : utiliser des lieux déjà investis par les jeunes comme lieu de rencontres (gymnases) – CA de la Mission Locale – Permanence commune – Aller vers – personnel dédié...

Public visé : jeunes de 15 à 25 ans

6.- L'évaluation du projet social

Elément indispensable du projet social, l'évaluation doit être pensée dès la construction du projet.

Nous avons pu constater, lors du précédent projet que l'évaluation continue permettait de réajuster le travail autour des objectifs prioritaires et de conserver une mobilisation autour du projet social.

L'évaluation annuelle peut être pensée collectivement où, bénévoles, salariés, adhérents partagent ce temps et proposent une analyse. Cependant, évaluer par groupes de pairs permet de prendre en compte de manière précise les regards de chacun selon sa position dans la structure. Nous avons pu vérifier que cette manière de procéder permet de ne pas perdre le positionnement lié à la fonction et à prendre en compte les rapports sociaux existants. La comparaison des positions est ensuite une étape indispensable pour affiner l'évaluation globale.

Des commissions d'évaluation continue :

Nous proposons de poursuivre l'évaluation via des commissions « indépendantes », composées d'adhérents et d'adhérentes volontaires. En effet, créer de telles instances c'est aussi déjà œuvrer pour enrichir la vie associative et travailler à l'engagement bénévole. L'amélioration du fonctionnement de ces commissions peut aussi entrer dans l'objectif prioritaire concernant la vie associative. Cette commission évalue, expose ses résultats au CA et lors de l'Assemblée Générale.

Une évaluation annuelle par le personnel :

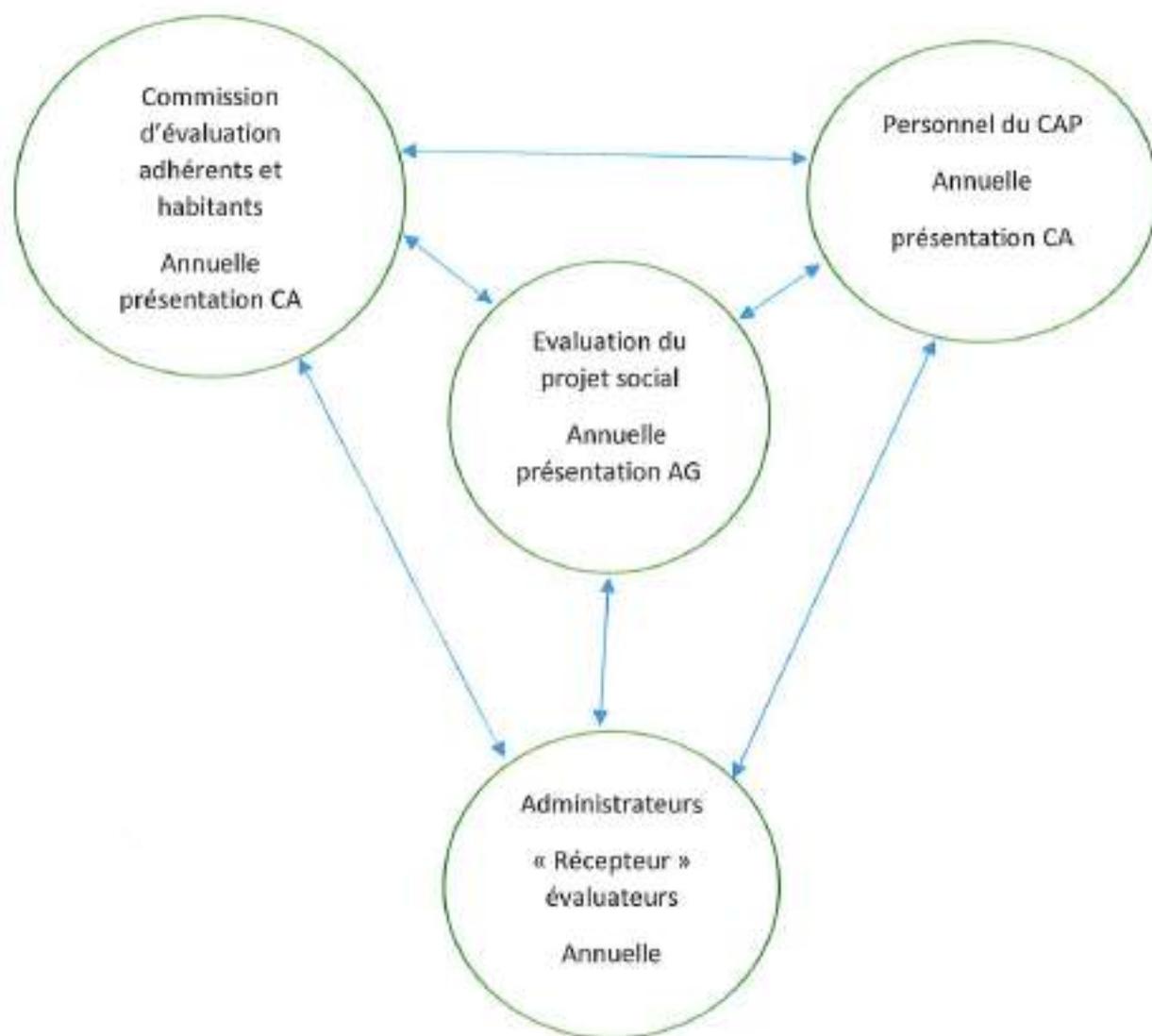
Lors de l'évaluation globale, le personnel a signifié sa satisfaction d'être interpellé pour évaluer le projet qu'il met en œuvre au quotidien. Il s'agit donc de proposer un temps annuel organisé pour l'ensemble du personnel.

Le regard du CA sur l'avancement du projet :

Même si le CA est le « récepteur » de l'ensemble des travaux, il doit pouvoir donner son point de vue sur l'avancement d'un projet qu'il a proposé à la CAF pour obtenir un agrément.

L'ensemble de ces travaux annuels pourrait prendre la forme d'une journée de travail commune ou sont pris en compte à la fois le regard spécifique par « pairs » et le regard croisé selon les différentes positions dans la structure. Bien entendu les critères d'évaluation par objectifs doivent être travaillés en amont.

Evaluation du projet social



7.- Conclusion Projet Social

Une évaluation précise et sans concession ouvre de nombreuses pistes de travail. Entre un diagnostic de territoire et les résultats de l'évaluation, le CAP-Centre Social a du faire des choix concernant des objectifs à prioriser pour les quatre années à venir. Choix toujours difficile. Mais n'oublions pas que, même si le projet social constitue le fil rouge du travail à accomplir les prochaines années, nous développerons encore des actions en lien avec des évolutions de contextes inédits à ce jour et en lien avec des annonces concernant les moyens dont nous disposerons pour la suite.

Les objectifs proposés sont équilibrés dans la mesure où ils concernent autant des modalités d'action (aller vers, mixité sociale), le développement de la vie associative, et un travail autour d'un public spécifique (15-25 ans).

La question de la communication récurrente au moment de s'interroger sur un projet quel qu'il soit, sera un objectif transversal et devra permettre au CAP de revoir ses outils.

Aujourd'hui le CAP peut être confiant sur sa capacité à mener à bien un tel projet. Pour autant, dans un contexte difficile, il faudra revoir annuellement les propositions et effectuer si nécessaire des réajustements.

Ce projet social s'est construit à partir de nombreux avis et propositions d'adhérent(e)s, de salarié(e)s, d'administrateurs et administratrices, d'habitant(e)s, de partenaires. Nous pouvons ici remercier l'ensemble des personnes qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à son élaboration.

Liste des sigles

AEPS	Accompagnement Educatif Périscolaire
AG	Assemblée Générale
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
CA	Conseil d'Administration
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Centre d'Animation Polyvalent
CARD	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
DAC	Démarche d'Accompagnement Concerté
ETP	Equivalent Temps Plein
GRETA	Groupement d'ETablissements
MSAP	Maison de Services Au Public
P.A.V.A.	Point d'Appui à la Vie Associative
PEL	Projet Educatif Local

ANNEXES

1 – Plan Puri-annuel d'Investissement

2 – Organigramme du Personnel (Octobre 2018)

3 – Budget Prévisionnel 2019 (Charges / Produits)

Plan Pluriannuel d'Investissements 2018- 2022

Suivi et modification

Septembre 2018

Comme chaque année, nous revoions nos prévisions d'investissements sur la base de plusieurs critères. Tout d'abord le contexte dans lequel nous évoluons peut nous amener à changer de direction en cours d'année. Le résultat comptable de l'année est dans le même temps un facteur de réajustement annuel. Des événements de la structure non prévus peuvent survenir et nous obliger à modifier nos choix d'investissements

Cette modification annuelle est argumentée par le fait que le résultat comptable 2017 affiche un excédent de 33 343 euros qui nous amène à un ratio d'autonomie de fonctionnement de 4.77. Le dépassement des 4 mois de fond de roulement préconisé est de 0.77 soit un montant de 53 386 euros. Le dernier PPI proposé faisait état d'un besoin d'investissement pour un montant de 44 800 euros sur les 5 prochaines années.

Depuis, le CAP a proposé dans le cadre de l'accès aux droits, l'usage numérique et la mobilité, un projet d'envergure pour créer une annexe itinérante à l'actuelle MSAP. Ce projet soutenu par l'Etat, la Région, la CARO, la commune de Tonnay-Charente et la CAF, nécessite des investissements importants la première année. Nous étions, malgré un budget finalisé, un peu juste concernant l'aménagement du véhicule. Le CAP propose donc d'utiliser une partie de l'excédent pour consolider la partie investissement du projet (+ 6000 euros) et de transférer une partie de la somme initiale dédiée au site de Champservé (2500 euros) pour ce même investissement. Ainsi apparaît dans le PPI 2018 une ligne d'un montant de 8500 euros.

Le CA à, dans le même temps décidé, d'effectuer des travaux à l'accueil pour améliorer les conditions de travail de la chargée d'accueil, conditions devenues limites. Le coût des travaux s'élève à 4395 euros. Cette somme est compensée partiellement par la renonciation cette année à la réfection de la salle 2.

Un changement de bureau des animateurs et animatrices non prévu en 2017 nécessite l'achat de matériel informatique supplémentaire (un ordinateur portable +700 euros).

Dans le même temps l'investissement en tables a été réalisé pour une somme en dessous des prévisions.

L'ensemble de ces changements est lisible dans le tableau ci-dessous. Il modifie de fait le besoin en fonds sur les 5 années et consomme l'excédent au-dessus des 4 mois préconisés

Comme indiqué ci-dessous. Le détail par année est ensuite présenté.

Tableau récapitulatif du montant des investissements 2018 – 2022

(Hors amortissements)

Année	Investissements
2018	19 795,00 €
2019	2 500,00 €
2020	16 700,00 €
2021	2 200,00 €
2022	12 200,00 €
Total	53 395,00 €

PPI 2018 actualisé (Septembre)

Types d'investissements	Détails	Coûts (en €)	Commentaires
	Aménagement accueil	4 395.00	Optimisation de l'utilisation des locaux
Entretien des locaux	Réaménagement salle informatique (électricité, vidéo fixe...)	1 000.00	Vétusté. Aménagement lié à la réalité de l'utilisation par le public
	Peinture salles	500.00	Poursuite du rafraichissement des locaux
	Ratraitement locaux Champserve	2 500.00	Prévision d'utilisation séjours
MSAP itinérante	Aménagement camion	8 500.00	
	Changement matériel d'usage quotidien (tables...)	700.00	Document Unique - Maintenance
Achats	Equipement informatique : - 2 Postes informatique	1 400.00	Obj. N°3 Projet Social, Fonctionnement interne
	Vidéo projecteur + support fixe	800.00	Equipement lié à la réalité de l'utilisation
Coût Total 2018		19 795.00	

Tableau prévisionnel détaillé des investissements 2019

Types d'investissements	Détails	Coûts (en €)	Commentaires
Entretien des locaux	Peinture salles	500.00	Poursuite du rafraîchissement des locaux
	Changement matériel d'usage quotidien (tables...)	500.00	Document unique - maintenance
Achats	Equipement informatique : Postes informatique	700.00	Obj. N°3 Projet Social, Fonctionnement interne
	Machine à laver	800.00	Vétuste
Coût Total 2019		2.500.00	

Tableau prévisionnel détaillé des investissements 2020

Types d'investissements	Détails	Coûts (en €)	Commentaires
Entretien des locaux	Peinture salles	500.00	Poursuite du rafraichissement des locaux
Achats	Changement matériel d'usage quotidien (tables...)	500.00	Document unique - maintenance
	Equipement informatique : - Postes informatique	700.00	Obj. N°3 Projet Social, Fonctionnement interne
	Fourgon 9 places	15 000.00	Remplacement du dernier véhicule très ancien
Coût Total 2020		16 700.00	

Tableau prévisionnel détaillé des investissements 2021

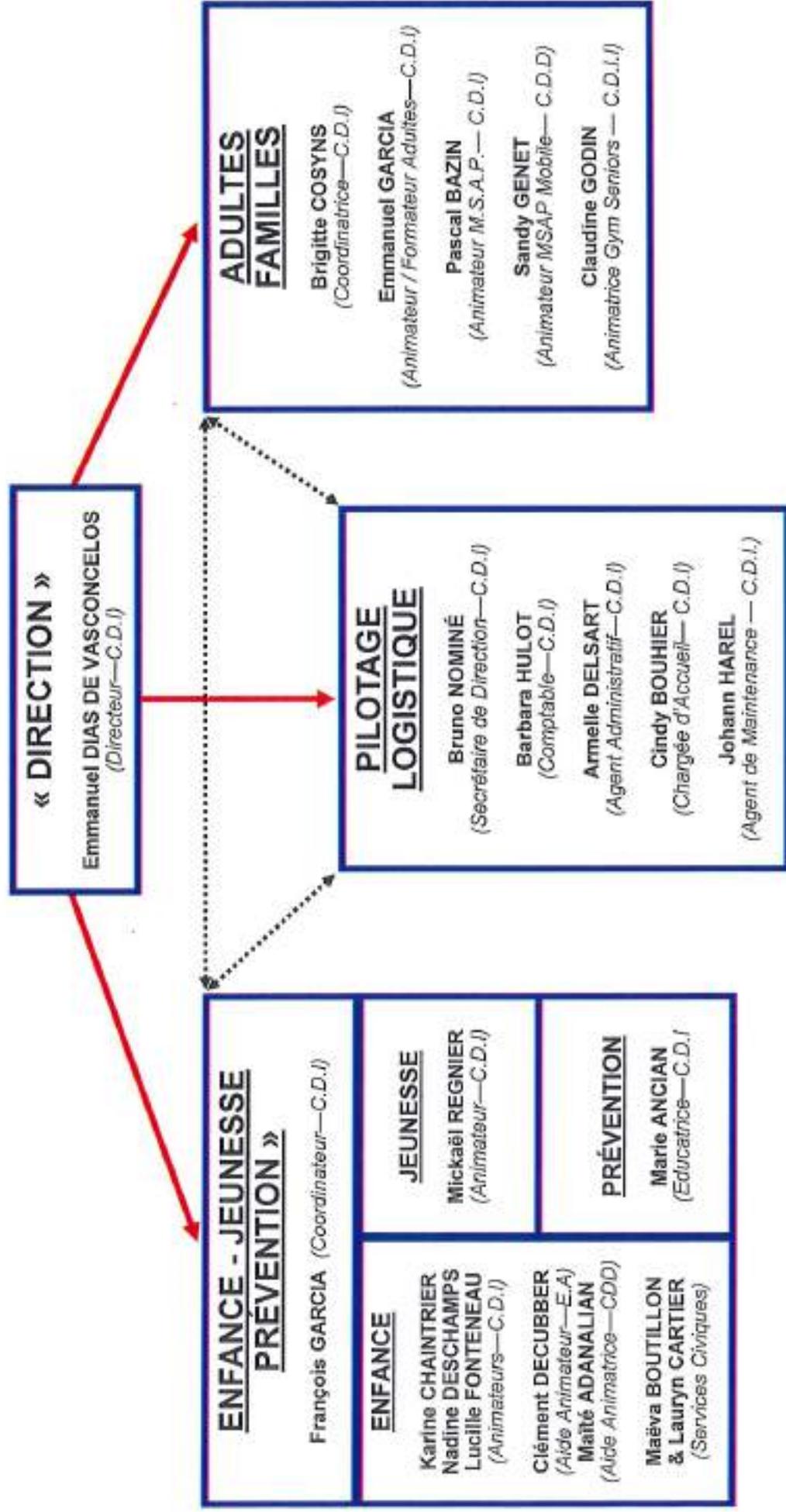
Types d'investissements	Détails	Coûts (en €)	Commentaires
Entretien des locaux	Peinture salles	500.00	Poursuite du rafraichissement des locaux
Achats	Equipement informatique : Postes informatique	700.00	Obj. N°3 Projet Social, Fonctionnement interne
	Equipement salles	1000.00	
Coût Total 2021		2 200.00	

Tableau prévisionnel détaillé des investissements 2022

Types d'investissements	Détails	Coûts (en €)	Commentaires
Entretien des locaux	Peinture salles	500.00	Poursuite du rafraichissement des locaux
	Equipement informatique : Postes informatique	700.00	
Achats	Equipement salles	1 000.00	
	Véhicule léger	10 000.00	Vente de l'ancien
Coût Total 2022		12 200.00	

Organigramme du CAP-Centre Social - OCTOBRE 2018

« LE CONSEIL D'ADMINISTRATION » : 12 Membres bénévoles et 1 Représentant des professionnels



CHARGES

N° de Compte	désignés	Total	DÉTAIL DES CHARGES		
			Misc. op.	Impôts	Autres
601	Achats stockés - Matières et fournitures				
602	Achats stockés - Autres Approvisionnements				
603	Valorisation des stocks				
6031	Eau, Gaz, Electricité, Combustibles	1 580,00		850,00	730,00
6034	Carburants et lubrifiants	3 030,00		3 000,00	3 000,00
6063	Fournitures d'équipement et de petit équipement	14 340,30		4 650,00	9 690,30
6074	Fournitures Administratives	3 450,00		3 400,00	50,00
6086	Fournitures de sécurité des locaux				
6087	Alimentation et boissons	25 450,00			25 450,00
6088	Produits Pharmaceutiques	50,00			50,00
6089	Fournitures diverses				
60	TOTAL ACTIFS	50 350,30		11 900,00	38 450,30
611	Veux Locaux - Finances				
612	Redevance de Locat-Hab	85 000,00			85 000,00
613	Locations Immobilières				
6143	Locations Mobilières	400,00		400,00	
614	Charges Locatives et de copropriété				
6152	Travaux d'Entretien et Réparations sur Biens Immobiliers				
6153	Travaux d'Entretien et Réparations sur Biens Mobiliers	3 500,00		3 500,00	
6155	Maintenance	2 700,00		2 700,00	
616	Primes d'Assurance	12 000,00		12 000,00	600,00
617	Etudes et Recherches				
6181	Location Patrim Générale	227,00			227,00
6185	Documentation Technique	470,00	470,00		
6185	Frais de Colloques, Séminaires, Conférences	200,00	200,00		200,00
6186	Frais de Transport des Bénévoles				
61	TOTAL SERVICES EN Fournitures	95 242,00	670,00	29 100,00	3 227,00
621	Personnel étranger à l'Association	3 000,00		3 000,00	
622	Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires	2 000,00	2 000,00		
623	Publicité, Information et Publications				
6251	Frais de Déplacements du Personnel	1 600,00			1 600,00
6256	Frais de Missions	1 200,00	1 200,00		60,00
6257	Frais de Séjours	1 000,00	1 000,00		
6258	Frais de Fonctionnement des Instances Associatives	450,00	450,00		
6261	Frais Funéraires	1 200,00		1 200,00	
6264	Télécommunications	4 000,00		5 050,00	950,00
627	Services Bancaires et Assimilés	900,00		400,00	
6281	Conseillers	11 000,00	4 000,00		350,00
6282	Travaux et fournitures effectués à l'étranger	20 000,00			20 000,00
6283	Frais de formation du personnel				
6286	Frais de formation du Personnel	7 000,00		6 000,00	1 000,00
62	TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 120,00	15 350,00	18 250,00	29 520,00
631	Impôts sur les valeurs	22 200,00	4 000,00	400,00	17 800,00
634	Impôts, Taxes et Versements sur Immobilisations	15 800,00	1 700,00	400,00	13 700,00
635	Autres Impôts, Taxes et Versements assimilés	30,00		30,00	
63	TOTAL IMPOTS ET TAXES	38 030,00	5 700,00	830,00	31 500,00
641	Rémunérations du personnel	444 120,00	97 000,00	12 500,00	334 620,00
643	Charges de Sécurité de Prévoyance	160 000,00	45 000,00	2 100,00	112 900,00
647	Autres charges sociales	7 150,00	1 400,00	500,00	5 250,00
648	Autres charges de personnel	200,00			200,00
64	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	611 470,00	143 400,00	15 100,00	453 970,00
6516	Droits d'auteur et de reproduction (SACEM)				
652	Charges supplétives	139 260,00	13 000,00		126 260,00
654	Primes sur créances récupérables				
656	Charges diverses de gestion courante				
65	TOTAUX AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	139 260,00	13 000,00		126 260,00
66	TOTAL CHARGES FINANCIERES				
6712	Prêts et Amortissements Financiers				
6713	Dons Locatifs				
6714	Autres charges financières imputables à l'exercice				
6718	Autres Charges Exceptionnelles d'opérations de Gestion				
675	Values Comptables des Elements d'Actif Cédés				
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES				
6811	Dotation aux Amortissements sur Immobilisations	10 400,00		7 100,00	3 300,00
6812	Dotation aux Amortissements des charges d'exploitation à répartir				
6815	Dotation aux Provisions pour risques et charges d'exploitation				
6817	Dotation aux Provisions pour dépréciation de Valeurs Créances				
689	Engagements à l'égard des participations directes	1 200,00			1 200,00
68	TOTAL DOTATIONS ET ENGAGEMENTS	11 600,00		7 100,00	4 500,00
	TOTAL CHARGES	1 018 612,30	170 750,00	52 500,00	797 362,30
	REPARTITION LOUISIQUÉ (Proportionnelle aux charges Finances-Administration)	62 600,00	25 000,00		37 600,00
	TOTAL APRES REPARTITION	1 081 212,30	195 750,00	52 500,00	834 962,30

PRODUITS

N° de Compte	Intitulés	Total	AFFILIATION DES PRODUITS		
			Filigrane	Legislative	Animation
706100	Participations des Usagers	93 950,00			93 950,00
706110	Participations des Usagers - Sous-Valances ou Autres	7 130,00			7 130,00
708100	Produits des Prestations Financées à l'abonnement (avantages en nature)				
708200	Locations diverses consenties	3 200,00		3 200,00	
708400	Mise à disposition du personnel facturé				
708500	Autres profits d'activités Annexes	72 125,15			72 125,15
70	TOTAL REPARUTIONS DES SERVICES	173 985,15		3 200,00	171 085,15
713	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS				
722	Travaux faits par l'Association pour elle-même				
741100	Subventions de fonctionnement - ETAT	4 220,63			3 320,60
741200	Subventions finalisées - ETAT	33 420,63			33 420,60
741300	Postes EDULAP	14 214,02	5 523,38		1 590,62
741400	Postes Emplois Jeunes/Autodéservis				
7416	Impôts ardes	1 130,00			1 130,00
742100	Subvention de fonctionnement - REGION	3 220,60			1 420,60
742150	Subvention de fonctionnement - Fonds Européens				
742200	Subventions finalisées - REGION				
742250	Subventions finalisées - Fonds Européens				
743100	Subvention de fonctionnement - DEPARTEMENT	45 985,00	37 485,00		1 500,00
743200	Subventions finalisées - DEPARTEMENT	97 555,00			97 555,00
744100	Subvention de fonctionnement - COMMUNES	158 000,00	13 677,28		141 122,72
744150	Subvention de fonctionnement - CDC/CDA	16 000,00			16 000,00
744200	Subventions finalisées - COMMUNES	71 700,00			71 700,00
744250	Subventions finalisées - CDC/CDA	3 500,00			3 500,00
744500	Prestations de Services Communales				
745100	Subvention de fonctionnement - CAF	44 019,00			44 019,00
745200	Subventions finalisées - CAF	19 000,00			19 000,00
746200	Prestations de Service CNAF - Animation Globale	68 160,00	68 160,00		
746210	Prestations de Service CNAF - Prestation de Service Unique				
746220	Prestations de Service CNAF - Lieu d'Accueil Enfants/Parents				
746230	Prestations de Service CNAF - Accueil de Loisirs Sans Hébergement	46 000,00			46 000,00
746240	Prestations de Service CNAF - Accompagnement Scolaire	5 972,00			5 972,00
746250	Prestations de Service CNAF - Animation Collective Famille	22 380,00			22 380,00
746260	Prestations de Service CNAF - Heures Assistanes Maternelles				
748100	Subvention de fonctionnement - AUTRES	4 525,00	4 525,00		
748200	Subventions finalisées - AUTRES	670,00			730,00
74	TOTAL SUBVENTIONS D'EMPLOIATION	658 641,30	133 580,65		525 160,64
752	Contrepartie des Charges Supplémentaires	139 263,00	13 840,00		127 423,00
754	Collectes et Dons				
756	Contributions	13 000,00	13 000,00		
7587	Produits Divers - Remboursements Formations	7 000,00		7 000,00	
7588	Autres Produits Divers de Gestion Courante	68 949,97	2 703,53		15 286,97
75	TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	176 260,97	25 543,53	7 000,00	143 716,44
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 270,00		3 270,00	
7719	Libérations				
7720	Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion				
775	Produits des Casiers d'Éléments d'Arrêt				
777	Quote Part des subventions d'investissement affectées au résultat	732,85			732,85
778	Autres Produits Exceptionnels de Péage Cite				
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	732,85			732,85
7815	Reprises sur Provisions pour Risques et Charges d'exploitation				
7817	Reprises sur Provisions pour Dépréciation des Actifs Circulants				
789	Report - les ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 200,00			3 200,00
	TOTAL REPRISES SUR PROVISIONS	3 200,00			3 200,00
79	TRANSFERT DE CHARGES				
	TOTAL PRODUITS	1 118 616,75	259 324,18	11 270,00	848 022,57